



Compte-rendu du Conseil Municipal **Commune de Saint-Martin-de-Boscherville** **du 22 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Marie LEROUX, Maire

Etaient présents : Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Edith BOULNOIS, Léa GAGNAGE, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Aurélie LEMIRE, Jean-Charles MASTROIENI, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

Absents excusés : Béatrice BOIVIN, ayant donné pouvoir à Fabien GRAS
Guillaume BRUNEVAL ayant donné pouvoir à Stéphane MIGNOT
Aurélie DOWNES ayant donné pouvoir à Jean-Charles MASTROIENI

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Jean-Charles MASTROIENI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Approuvé à l'unanimité

Conseil Municipal – Approbation du Règlement Intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, approuve le règlement intérieur.

Désignation de Conseillers Délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions :

- **approuve** la désignation de deux Conseillers Délégués,
- **attribue** les fonctions de Conseillers Délégués à Madame Aurélie LEMIRE et Madame Fabienne JOUEN LABOUS.

CCAS – Nomination d'un nouveau Président délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, nomme Madame Aurélie LEMIRE, Conseillère Municipale Déléguée, Présidente Déléguée du Centre Communal d'Action Sociale.

Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention :

DECIDE que le montant de l'indemnité du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjointes : 21,38 % ou 10,69 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseillers Délégués : 5,34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PREND ACTE que l'octroi des indemnités de fonctions est subordonné à l'exercice effectif du mandat ;

Compte-rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint-Martin-de-Boscherville
du 22 septembre 2026

PREND ACTE que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence ;

PREND ACTE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;

PREND ACTE que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités versées.

Métropole – Demande de subvention Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) fonctionnement 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la participation de la Métropole Rouen Normandie pour les prestations de services citées,
- autorise Madame le Maire à déposer une demande d'aide au titre du FAA fonctionnement pour l'année 2026.

Mission Locale – Convention de partenariat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le partenariat de la commune avec la Mission Locale et la CCAS et **autorise** Madame le Maire à signer la convention.

Projet de création d'un Relais Petite Enfance (RPE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la commune au projet de création d'un Relais Petite Enfance.

Convention d'occupation précaire du logement situé au-dessus de la garderie - Renouvellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention de Monsieur DESPORTES dans les conditions énoncées ci-dessus et **autorise** Madame le Maire à signer le document.

Métropole – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la Métropole Rouen Normandie.

Levée du conseil municipal à 23h15

Marie LEROUX, Maire



Jean-Charles MASTROIENI, secrétaire de séance

Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2026, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage numérique.